

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt deux

Le 4 juillet

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 23 juin 2022

Date d'affichage 24 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 25

Votants 32

Étaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDÉ, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Jacqueline BAZILLE, Nicole ANTHORE, Lino ISMAËL, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Camille CHOUQUET **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Justine PREVEL-LAVERGNE, Geoffrey BRILLAUD, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART et Jean-Claude ESTIENNE **avaient respectivement donné pouvoir à :** Martine LHERMENIER, Clément HUYGHE, Elodie CAPLIER, Michel PATARD-LEGENDRE, Mohamed MAÂCHE, Nadège GRUDÉ et Allan BERTU.

Absents excusés : Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Justine PREVEL-LAVERGNE, Geoffrey BRILLAUD, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART, Marc DURAN et Jean-Claude ESTIENNE.

Secrétaire de séance : Aurélie TRAORE et Mohamed MAÂCHE.

N° 2022-057 – BUDGET PRIMITIF 2022 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Les décisions modificatives ont la même fonction que le budget supplémentaire concernant l'ajustement des prévisions en cours d'année mais n'ont pas de fonction de report. Elles modifient ponctuellement le budget primitif en inscrivant notamment des dépenses et recettes supplémentaires. Elles permettent également de modifier certaines imputations comptables.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le budget primitif 2021 adopté par délibération n°2022-013 du 28 mars 2022 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 29 juin 2022 ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

ADOpte la décision modificative n°1 suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

NATURE	MONTANT	COMMENTAIRES
7411-01 Dotation Globale Forfaitaire	- 3 813 €	Diminution des crédits suite à la publication des dotations
74123-01 Dotation de Solidarité Urbaine	+ 5 094 €	Augmentation des crédits suite à la publication des dotations
74127-01 Dotation Nationale de Péréquation	+ 1 157 €	Augmentation des crédits suite à la publication des dotations
744-020 FCTVA	+ 2 770 €	Augmentation des crédits suite à la notification
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	+ 5 208 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

NATURE	MONTANT	COMMENTAIRES
6161-025 Primes d'assurance	+ 1 800 €	Augmentation des crédits – Avenant n°2 « Assurance des responsabilités et des risques annexes »
6542-251 Créances éteintes	- 11 624 €	Diminution des crédits – Transfert sur le compte 6817
6817-020 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	+ 14 032 €	Constitution d'une provision pour les créances douteuses
023-01 Virement à la section d'investissement	+ 1 000 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	+ 5 208 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

NATURE	MONTANT	COMMENTAIRES
021-01 Virement de la section de fonctionnement	+ 1 000 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	+1 000 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

NATURE	MONTANT	COMMENTAIRES
201701/2188 – CULTURE – Matériels divers	+ 1 000 €	Augmentation des crédits – Achat de projecteurs autonomes pour les manifestations de la Ville en extérieur
201608/2128 – PARC ARCHEO – Aménagements de terrain	+ 10 000 €	Dépenses supplémentaires pour la réalisation d'une œuvre d'art à l'entrée du parc (recherche de mécénat)
020-01 Dépenses imprévues	- 10 000 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	+ 1 000 €	

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 4 juillet 2022

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 6/07/2022

Affichée le : 11/07/2022

Acte à classer**2022-057**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-07-06T14-26-55.00 (MI238592962)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20220706-2022-057-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Budget primitif 2022 - Décision modificative n.1

Date de décision : 06/07/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Décisions budgétaires

7.1.2. Délibération afférente aux documents budgétaires (BP, DM, CA, CG, affectation Rtat)

Acte : [2022-057.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/07/22 à 14:26

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 06/07/22 à 14:26

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 06/07/22 à 14:37